



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 8 mars 2017

Membres présents : 47

MMES BEVIERE Monique, BERTHIER Catherine, BUNO Geneviève, CHANTEREAU Agnès, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DESPREZ Nicole, FAUTRAT Marie-Françoise, MONTEBRUN Monique, ROUSSEAU Nadine ;
MM. BACHELET Raynald, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRICHARD Gérard, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CATINAT Thierry, CITRON Jacques, CITRON Olivier, DAUX Dominique, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, FEVRIER Albert, GONOT Philippe, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, JOVE Louis, LEGOFF Jean-François, LUTTON Patrick, MALET Jean-Jacques, MAMEAUX Dominique, MONCEAU Daniel, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, POISSON André, POISSON Bertrand, RENUCCI Claude, RIBEAUCOURT Pascal, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VERNEAU Philippe, VINCENT Christian.

POUVOIRS : 6

M. BALANCON Michel donne pouvoir à M. BOUVARD Jean-Claude
M. BOULAS Jean-Claude donne pouvoir à M. THION Denis
M. BRUNEAU James donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
Mme HINCKY Françoise donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves
M. PIERQUIN José donne pouvoir à M. DONES Jacky
M. RIBEAUCOURT Pascal donne pouvoir à M. ELAMBERT Alain.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu des Comités syndicaux du 23 septembre 2016 et du 16 février 2017
- Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2017 :
 - présentation du projet de rapport
 - délibération sur le DOB
- Renouvellement de l'indemnité de conseil du receveur
- Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-présidents
- Modification des statuts du Pays
- Transformation du Syndicat de Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les délégués, les membres de la Conférence des maires, de la Conférence des syndicats et du Conseil de développement, M. GALLOIS, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier, puis remercie Mme CHANTEREAU, Maire de Boiscommun, pour la mise à disposition de sa salle et pour son accueil. Mme le Maire présente sa commune en quelques mots, notamment son église classée aux Monuments Historiques et les projets à venir, comme la rénovation de la station d'épuration, etc.

M. TARTINVILLE est désigné secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 septembre 2016

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail, puis revient sur le point principal à l'ordre du jour de ce Comité, la modification des statuts du Pays, qui prévoit de retirer les EPCI sans fiscalité propre des adhérents, ce qui permettra la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en 2017.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 16 février 2017

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a également été envoyé précédemment par mail. Ce Comité était principalement consacré aux élections.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2017

Présentation du projet de rapport.

Mme BEVIERE rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est l'occasion de recenser les différents travaux portés ou suivis par le Pays. La forme de celui présenté par le Pays est cependant distincte de celle des collectivités, car le Pays ne lève pas l'impôt.

Mme BEVIERE évoque les thématiques suivantes :

- Evolution du contexte politique du territoire.

La Présidente rappelle le nom des Communautés de communes composant le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais jusqu'au 30 juin 2017, puis indique le rattachement de la CC des Canaux et Forêt en Gâtinais au Pays Gâtinais à partir du 1^{er} juillet 2017. Le Pays ne comptera alors plus que 78 communes.

- Contrat régional de Pays 3G.

Mme BEVIERE rappelle les montants de subvention mobilisés dans ce contrat, montrant l'effet levier des subventions régionales ; 33 242 000 € de travaux ont été investis sur le territoire sur les 5 dernières années.

- Feuille de route.

Mme BEVIERE rappelle que cette feuille de route fixe les objectifs annuels à suivre par l'Agent de développement ; des rendez-vous trimestriels sont organisés avec la Région.

- ID en campagne.

Mme BEVIERE rappelle que ce dispositif est arrivé au bilan à mi-parcours du contrat de Pays 3G. Environ 50% de la dotation a été engagée. La démarche monte en puissance car plusieurs projets sont déposés. La Présidente cite quelques-unes des actions soutenues par ce dispositif.

Aujourd'hui, le dispositif évolue pour le rendre éligible aux agglomérations et villes pôles. Il prend le nom de « A vos ID ». Dans le Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST), l'enveloppe consacrée à cette politique est diminuée et ramenée à 500 000 € pour une tranche de population telle que la nôtre. Avec le retrait des communes du Bellegardois, la dotation sera diminuée à 350 000 €.

- Contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Mme BEVIERE présente les grands axes stratégiques du CRST et les mesures additionnelles logement et espaces publics. Une enveloppe spécifique est allouée à Pithiviers en tant que ville pôle. Auparavant, la ville bénéficiait de fonds contrat de ville moyenne.

Des projets d'isolation des bâtiments publics sont identifiés pour ce contrat ainsi que pour le programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), évoqué plus loin. Les projets devront être terminés avant la fin de l'année 2018 pour ce dernier financement.

La Présidente cite ensuite quelques projets structurants les plus avancés, tels que ceux de Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Pithiviers et de Puiseaux, le projet périscolaire à Sermaises.

- Subvention de fonctionnement de la Région.

Mme BEVIERE rappelle le contexte territorial du Pays et l'évolution de son périmètre. La dotation de fonctionnement étant partiellement liée à la population, celle du Pays a déjà été diminuée. Elle est de 59 800 € en 2017. La Présidente précise que le mode de calcul est identique depuis 2009, ce qui induit une augmentation de l'effort demandé au Pays, puisque les charges de personnel augmentent. De plus, cette subvention de fonctionnement est depuis 2016 intégrée à la dotation du CRST, ce qui représente environ 300 000 € pour la durée du contrat. C'est autant de dotation en moins pour les projets.

- Agenda 21 de Pays.

Mme BEVIERE rappelle l'historique de la démarche Agenda 21 de Pays puis passe la parole à M. TARTINVILLE qui fait un focus sur le projet de regroupement des Offices de tourisme du territoire au sein d'un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial). Il rappelle le travail de concertation engagé depuis 2 ans pour préparer ce regroupement et la mise en tourisme du territoire.

Il est précisé que la loi NOTRe a fait évoluer le contexte législatif et que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence revient aux Communautés de communes.

La taxe de séjour votée par tous les EPCI à l'automne 2016 va être mise en œuvre en 2017. Elle est un des moyens financiers permettant la montée en gamme du territoire. Une audition de 3 prestataires gérant des outils de déclaration et de perception de la taxe a été organisée il y a quelques jours. L'objectif est sa mise en œuvre effective au 1^{er} juillet, concomitamment avec la création de l'EPIC.

Mme BEVIERE rappelle l'apport du Pays sur ce projet, par l'organisation de la concertation et le recrutement d'un chef de projets tourisme pour 6 mois, avec un financement de la Région à hauteur de 50% environ.

- Contrat Local de Santé (CLS).

Mme BEVIERE indique que les réflexions avancent grâce à la tenue des groupes de travail. La rédaction des fiches-actions est en cours. Le contrat de santé pourrait être rédigé avant l'été.

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T).

Mme BEVIERE rappelle l'accord du Pays pour porter cette action à la suite de l'UDEL, si les financements des coûts d'animation étaient assurés. Le Pays ayant obtenu les accords de la Région via ID en campagne, de la DIRECCTE, du FEDER et de l'UDEL, le recrutement de l'animateur, à mi-temps, a eu lieu en mars 2016. Le Comité de pilotage du 14 décembre 2016 a montré le bon démarrage de cette opération et l'intérêt de la démarche pour le territoire.

Un des projets importants, la plate-forme mobilité, permettrait de résoudre une partie des difficultés de mobilité de la population. Cette problématique est identifiée par les collectivités locales, les partenaires et les entreprises. Reste à trouver le maître d'ouvrage. Un financement serait possible dans le Contrat de ruralité à venir, sur les investissements.

- SCoT.

Le calendrier de concertation prévoit d'organiser le débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) avant la fin du mois de juin 2017. Le Pays ne veut pas prendre de retard pour ne pas bloquer les projets de PLU et PLUi en cours, qui doivent être compatibles avec le SCoT.

- Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises.

Mme BEVIERE rappelle que le cabinet SYNOPTER accompagne le Pays sur ce sujet. Le rapport final doit être produit dans les prochaines semaines ; le Comité de pilotage de décembre 2016 avait validé les grandes orientations du schéma, et conclu à la nécessité d'une organisation de l'animation économique à l'échelle du territoire.

Ce dernier point pourrait être travaillé lors d'une phase 3. La Région Centre-Val de Loire a donné un avis de principe favorable au financement de ce nouvel accompagnement.

Mme BEVIERE rappelle également la visite d'études auprès de Sud Touraine Active, à Loches ; il s'agissait, pour un groupe d'acteurs du Pithiverais, de capitaliser sur les bonnes pratiques de cette structure, qui a démontré l'importance du développement économique sur le Lochois, en partie liée à une organisation bien claire.

- Trames verte et bleue.

Mme BEVIERE rappelle que le programme d'actions a été validé fin 2014. Les Trames verte et bleue doivent être intégrées aux projets de PLU et PLUi.

La Présidente rappelle que le Pays a décidé d'adhérer au dispositif VIGIFONCIER de la SAFER, ce qui permet de connaître les parcelles qui vont être mises en vente et de les préempter si besoin. Le portage par le Pays permet une économie de 50% sur les coûts d'abonnement au service. L'Agence de l'Eau Seine Normandie finance ce projet à hauteur de 80%, la première année.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE cède la parole à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage. Il rappelle que le Pays a pris la maîtrise d'ouvrage de cette opération dès l'origine, en 2009, et que la qualité du travail avec BIOTOPE, prestataire qui assure l'animation du programme, est reconnue par les services de l'Etat.

M. GUERINET cite quelques exemples d'actions entreprises sur les 3 dernières années. Il indique que la contractualisation de nouveaux contrats est possible, des financements étant à nouveau disponibles. Deux projets sont en cours d'étude, à La Neuville/Essonnes et à Briarres/Essonnes.

Il rappelle l'importance de la pérennité de l'entretien sur les parcelles ayant fait l'objet d'une intervention, pour garder la plus-value des travaux réalisés.

Un projet de pâturage à l'échelle du Pays est à l'étude. Un éleveur a été rencontré. A terme, le projet vise à entretenir des parcelles Natura 2000 et des espaces naturels sensibles par un cheptel de 250 à 300 bêtes. La dimension économique du projet est essentielle. En 2017, un premier test sera réalisé sur la vallée de l'Essonne. Les partenaires du projet ont déjà identifié des terrains, appartenant à des privés ou à des collectivités, qui pourront être mis à disposition de l'éleveur.

A l'issue de la première année, un plan de pâturage à l'échelle du Pays sera établi. L'éleveur devra être autonome dans la gestion de son troupeau.

- Contrat Global d'Actions Essonne amont.

Mme BEVIERE rappelle que le contrat a été signé en 2014 et qu'il est bâti sur le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le bilan à mi-parcours a été réalisé en début d'année. Les 4 volets du contrat sont les suivants :

- volet 1 : restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides
- volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles
- volet 3 : améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines
- volet 4 : améliorer la qualité de l'eau potable.

Bien que les aspects financiers soient en deçà des prévisions, 4,6 M € engagés, soit environ 28% du montant prévisionnel, le bilan est globalement positif et a été validé en février par les partenaires.

- SAGE Nappe de Beauce.

Mme BEVIERE rappelle que le Pays porte la CLE du SAGE Nappe de Beauce et que son financement est assuré à 100% par les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne et les Région Ile de France et Centre-Val de Loire. Le retrait de la Région Ile de France sera compensé par les Agences de l'Eau.

Les deux études principales à mener en 2017 consistent en l'estimation du gain de débit obtenu suite au déplacement des forages d'irrigation et la détermination des débits minimum biologiques sur les cours d'eau.

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Mme BEVIERE rappelle que cette action est portée par le Pays pour faire bénéficier le territoire de fonds de transition écologique. La convention principale a été signée en mai 2016 avec la Ministre de l'Environnement, ce qui permet le financement d'actions à hauteur de 500 000 €. Le 27 février dernier, un avenant a été signé, à nouveau avec la Ministre, qui permet d'obtenir environ 340 000 € complémentaires. Les projets d'isolation des bâtiments publics et de modernisation de l'éclairage public seront financés via la vente de CEE spécifiques TEPCV. Les modalités précises d'obtention des CEE restent à recevoir.

- Contrat de ruralité.

Mme BEVIERE rappelle que les contrats de ruralité sont des nouvelles mesures proposées par l'Etat pour aider les territoires ruraux à se développer. La signature de la convention cadre a eu lieu le 25 janvier dernier, dans les locaux de la société Eurobougies à Boynes. Pour le Loiret, se sont environ 1,6 M € qui seront mobilisés.

La signature du contrat lui-même n'interviendra qu'une fois le Pays transformé en PETR.

- LEADER.

Mme BEVIERE cède la parole à M. TARTINVILLE. Il rappelle que ce contrat est partagé avec le Pays Gâtinais. L'outil de gestion et de suivi, OSIRIS, est en cours de développement ; l'objectif fixé par la Région est qu'il soit opérationnel pour tous les GAL (Groupes d'Action Locale) d'ici l'été 2017. Cela implique néanmoins près de 3 ans de retard dans son déploiement.

Le Comité de programmation s'est réuni 2 fois ; la Présidente du GAL est Mme DALLOT, par ailleurs Présidente du Conseil de développement.

M. TARTINVILLE annonce le départ de l'animateur LEADER. La procédure pour son remplacement est en cours.

- Document unique.

Mme BEVIERE rappelle l'obligation pour le Pays d'avoir ce type de document. Depuis sa validation, il est mis à jour chaque année.

- Mutualisation.

Mme BEVIERE indique que la thématique de la mutualisation est obligatoirement à intégrer au Débat d'Orientations Budgétaires depuis l'application de la loi NOTRe.

Le syndicat, au sens strict, ne fait pas de mutualisation, mais le portage d'actions par le Pays peut toutefois être entendu comme de la mutualisation, d'autant que les économies financières induites ne sont pas négligeables (VIGIFONCIER, étude économique, etc.).

- Politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département.

Mme BEVIERE rappelle que le Pays a été choisi par le Département du Loiret pour être territoire pilote dans la définition de sa nouvelle politique ENS. Une présentation sera faite lors du prochain Comité syndical.

- Présentation des effectifs.

La Présidente indique que cette rubrique est désormais à intégrer au Débat d'Orientations Budgétaires, comme le stipule la loi NOTRe. Elle commente le tableau synthèse présentant le personnel du Pays : nom des agents, cadres d'emploi, grades, indices de rémunération et régimes indemnitaires.

- Conclusion.

2017 sera une année importante :

- nouvelle configuration du territoire avec le départ du Bellegardois
- transformation du Pays en PETR
- confirmation de la labellisation du territoire en TEPCV, qui va permettre le développement de 52 projets de transition énergétique. Mme BEVIERE souligne l'action prépondérante du Pays pour l'obtention de ces financements.
- le schéma de développement économique doit aboutir à la rédaction du partage de compétences entre le Pays et les EPCI pour l'animation économique
- validation du PADD du SCoT avant la fin de l'année
- le CLS doit être un outil pour réduire la fragilité du territoire sur le thème de la santé et de la démographie médicale et médico-sociale.

La situation du Pays est saine grâce à une gestion rigoureuse et un suivi des procédures et des différents contrats. Il n'est pas envisagé d'augmentation de la cotisation en 2017.

La Présidente interroge la salle pour savoir s'il y a des questions ou des observations.

Mme GERARD, Directrice de la MFR du Pithiverais s'interroge sur le financement de véhicules électriques. Il lui est répondu que l'appel à candidature est clos.

Délibération sur le DOB

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Le rapport de Débat d'Orientations Budgétaires 2017 est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de l'indemnité de conseil du receveur

Mme BEVIERE précise l'obligation faite au Pays de délibérer à nouveau sur cet objet suite au renouvellement des élus du Comité syndical.

M. PAGE, Receveur, quitte la salle.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Comité syndical décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, sur les bases définies à l'article 4 par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Pascal PAGE, Receveur.

M. PAGE rejoint la séance.

Indemnités de fonction de la Présidente et des Vice-présidents

Mme BEVIERE rappelle le principe fixant les indemnités des élus, tel qu'indiqué dans le CGCT et selon la population concernée sur le territoire. Pour le Pays, il s'agit de la tranche comprise entre 50 000 et 99 999 habitants. Elle précise les taux maximums applicables pour le Pays, soit 29,53% pour la Présidente et 11,81% pour les Vice-présidents, du montant du traitement brut terminal de la fonction publique.

Elle indique son souhait de diminuer son indemnité au profit des trois Vice-présidents, l'ensemble des quatre indemnités restant à coût constant par rapport à 2016 et en tout état de cause, inférieur au montant autorisé.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Comité syndical décide à l'unanimité de fixer, à compter du 17 février 2017, pour la Présidente, une indemnité au taux de 22,15% et pour chacun des trois Vice-présidents, une indemnité au taux de 7,68%.

Modification des statuts du Pays

Mme BEVIERE indique que le projet présenté au Comité a été validé par le Bureau du Pays lors de sa réunion du 11 janvier dernier.

La nouvelle version présentée ici anticipe la transformation effective en PETR, ce qui induit de revoir la représentation des EPCI au sein du Comité syndical et du Bureau, en tenant compte de la population.

La fusion des EPCI est également prise en compte.

En introduction, la rédaction réaffirme le rôle du Pays pour le développement du territoire.

L'article 4 précise le nombre de délégués au Comité syndical, tenant compte de la population 2017 correspondante. Mme BEVIERE énumère les chiffres pour chaque Communauté de communes, sur la base d'un délégué pour 1 000 habitants.

L'article 5 précise la représentativité au Bureau. Mme BEVIERE rappelle l'obligation d'égalité entre les collectivités, puis elle détaille le nombre d'élus par collectivité. Le Bureau sera alors composé de 22 membres, dont la Présidence.

L'article 11 est un ajout pour aborder la question de la mutualisation. Ce sujet est également un article rendu obligatoire pour un PETR.

Les articles 17 et 18 ne modifient que les titres. Le Conseil des communes devient la Conférence des communes et le Conseil de développement devient le Conseil de développement Territorial.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts du Pays.

Transformation du Syndicat de Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Mme BEVIERE propose maintenant de délibérer sur la transformation du Pays en PETR, la modification des statuts votée à l'instant le permettant.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Comité syndical approuve à l'unanimité la transformation du Syndicat mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Affaires diverses

- Réunions du Comité syndical.

Le prochain Comité syndical se tiendra le 29 mars 2017 à Ascoux, avec pour sujet principal le vote du budget.

- Information diverse.

M. GAUDET, Conseiller départemental, indique qu'une réunion de coordination est organisée par le Conseil départemental du Loiret sur les projets de route, le 29 mars en début d'après-midi.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h15. Mme CHANTEREAU invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE